

Année 1976

Yonne Républicaine 27 Mars 1976

Entre amis, à Saint-Martin-des-Champs pour la médaille de vermeil du travail de M. Raymond GRENON

Saint-Martin-des-Champs – Dernièrement, avec cette chaleur de sentiments qui demeure dans nos villages, il y avait foule d'amis autour de M. Raymond Grenon.

D'abord, M. le maire de sa commune, Gaston Pipault, et puis M. D'Ormesson, Mme Simone Wattine, également, conseiller général du canton de Saint-Fargeau, laquelle, pour tous, sut exprimer les sentiments de chacun.

« C'est une fête de famille, c'est un moment de bonheur. Nous voici réunis pour remettre, à M. Raymond Grenon, la médaille d'honneur du travail en vermeil, 35 ans de « bons loyaux services » dans la même maison. »

« Elle vient témoigner de votre attachement à la famille Anisson du Perron et d'Ormesson. Elle vient raconter une histoire très belle, une histoire d'amour, entre un homme et une terre : la forêt de Saint-Fargeau, les bois du château. »

« De la « Belle Jeannette » où vous vous installez en 1936 avec votre jeune épouse, jusqu'au « Fourneau », où vous allez résider en 1953 avec votre femme et vos enfants et où vous êtes toujours, la route -forestière- n'est pas longue. Et pourtant, combien de kilomètres parcourus jusqu'à ce mois de février 1976 ! »

« J'ai compté, j'ai fait deux multiplications. De 12 à 20 kilomètres à pied par jour toute l'année pendant 40 ans, cela fait plus de 200 000 kilomètres. Car tous les matins au petit jour, vous partez, ponctuel, régulier, solide ; vous faites le tour de la propriété, entendant tout, voyant tout, constatant tout, parce que c'est votre métier, votre devoir, parce que c'est naturel pour vous. C'est en cela, cher ami Raymond Grenon, que votre vie fondée sur le travail et la conscience professionnelle est une vie exemplaire. Nous nous devons de vous le dire à voix haute. »

« J'ai dit en commençant : une histoire d'amour. C'est vrai. Quant à travers les taillis, halliers et clairières, vous allez, le pied sûr, l'œil aux aguets et l'oreille attentive, dans l'odeur de la terre et dans la lumière du ciel, vous entamez un dialogue avec le monde, le monde de tout ce qui est vivant, vous vous donnez une grande joie et, aux autres, un exemple d'une immense qualité, vous possédez ce qu'il y a de plus précieux : le goût profond de la vie, l'émerveillement et l'amour de l'homme pour le « vivant ».

« Monsieur Raymond Grenon, entouré de votre chère épouse, admirable compagne de tous les instants de votre vie, de vos parents et amis, je vous dis avec émotion et reconnaissance : je suis fier de vous remettre cette croix tant et si bien méritée... »

On ne pouvait mieux dire pour résumer ces 35 années de travail, comme garde forestier dans les bois du domaine du château de Saint-Fargeau. Et les santés portées le furent de bon cœur à cet homme, ce ménage, excellents.



Saint-Martin-des-Champs Un appel du maire

En raison de la sécheresse excessive actuelle, le maire invite la population à éviter l'arrosage des pelouses, à ne pas utiliser l'eau de la ville pour le remplissage des mares, des piscines, et le lavage des voitures.

Par crainte d'incendie, interdit formellement l'usage des pétards pour le 14 juillet.

Pour information, fait connaître les résultats du vote du 13 juin 1976, relatif à l'érection de la commune de Saint-Martin-des-Champs du groupement de communes du canton de Saint-Fargeau. Inscrits : 223 éleveurs + 95 propriétaires fonciers = 318.

Nombre de suffrages exprimés : 135.

Ont été proclamés membres de la commission syndicale : MM. Baby Elie, 126 voix ; Paquet Marcel, 120 voix ; Vessereau Georges, 124 voix.

Habituel succès de la fête champêtre de Saint-Martin-des-Champs

Saint-Martin-des-Champs – La traditionnelle fête champêtre de l'étang Lélou, à Saint-Martin-des-Champs, avait, cette année quelque chose de plus : l'orchestre national junior de la Confédération musicale de France était là et sa démonstration a comblé de satisfaction les nombreux spectateurs habitués à n'entendre que le son du cor au plein cœur de cette forêt de Saint-Fargeau.

Comme à chaque fois qu'il se passe une kermesse à l'étang Lélou, on avait, à nouveau, bien fait les choses, et là il faut rendre hommage aux deux organisateurs : M. Le Goff, président du Comité des fêtes ; M. Guillemenot, président de la société de pêche, aidés par l'adjoint M. Foutrier, quand M. Pipault, le maire, avec son sourire permanent, donne l'impulsion nécessaire.

Dès midi, l'activité était déjà très grande autour des différents stands et c'est la « cantine » improvisée sous les arbres, qui avait la primeur : on a bien servi plus de cent repas froids.

Et puis, vers 15 heures, alors que l'on accueillait M. et Mme Masson, de nombreux maires et autres personnalités des alentours, le traditionnel coup de fusil signala le départ du concours de pêche. Mme Wattine, conseiller général du canton de Saint-Fargeau, avait, en famille, précédé tout le monde, pour ajouter « sa coupe » aux nombreuses récompenses offertes aux pêcheurs.

Alors que ceux-ci étaient départagés par un jury très compétent, l'orchestre national junior, relayé par la fanfare de Saint-Amand-en-Puisaye, donnait ce concert de qualité, véritable apothéose de cette journée.

Mais toute belle chose a une fin et l'approche de la nuit invita chacun à se retirer non sans avoir pris rendez-vous pour l'année prochaine.



Le classement du concours de pêche

1. Moreau, Villeneuve-sur-Yonne ; 2. Princen, Villeneuve-sur-Yonne ; 3. Félix, Villeneuve-sur-Yonne ; 4. Vasseur, Villeneuve-sur-Yonne ; 5. Sautereau, Loiret ; 6. Belin, Saint-Martin-des-Champs ; 7. Fusibay, Saint-Florentin ; 8. Preter, Saint-Florentin ; 9. Dubent, Saint-Florentin ; 10. Emaer, Auxerre.

A Saint-Martin-des-Champs le villeneuvien D. DAUDINET

Saint-Martin-des-Champs – Les organisateurs de ce prix cycliste, les dirigeants du Saint-Fargeau Sports, au départ de cette course donné par M. Pipault, maire, ont eu en compagnie de 43 partants une pensée émue pour leur camarade Jean-Paul Jedrick, décédé au Sénégal. La minute de silence fut fidèlement respectée. Ces routes de Puisaye ont été souvent parcourues par Jean-Paul et le vainqueur du jour, le Villeneuvien Dominique Daudinet y a sans aucun doute pensé au cours de ce périple de 100 Km.

Dès le début, Daudinet avait mis le nez à la fenêtre à la faveur d'une prime dès le premier tour. Il devait caracoler en tête tout le temps de la course en compagnie des sociétaires du Guidon Chalettois. Un instant pourtant, Rimbault (U.S. Bonny) prenait la tête à la faveur d'une petite bosse remarquée sur ce circuit assez plat, balayé par le vent ; au sixième tour, il comptait 15 secondes d'avance sur quelques poursuivants et un peloton relégué à 2' 30". Au tour suivant, D. Daudinet reprenait la tête pour ne plus la quitter, et c'est à ce moment que se joua le résultat, car les Chalettois décidés avaient empoigné la course ; malheureusement, leur chef de file, Creuzet était victime d'une chute en heurtant un bambin (conduit à l'hôpital) qui traversait la chaussée à l'amorce du septième passage.

Tout se désorganisait pour eux et Daudinet n'avait plus d'inquiétude malgré la réaction des frères Pommier et le courage de Rimbault fatigué ; les arrivées s'égrenaient jusqu'à ce qu'un peloton rassemblé trouve un vainqueur avec le rapide Gouverneur, du Stade Loupéen, et que Garrioux, méritant et accrocheur, terminait à la quinzième place.



Classement

1. Dominique Daudinet (U.S. Villeneuve-sur-Yonne), les 100 km en 2 h 56' 40" ; 2. Yves Pommier (Guidon Chalettois), à 1' 42" ; 3. Rimbault (U.S. Bonny), à 1' 52" ; 4. Durocher (E.S. Colombe), à 2' ; 5. Francis Pommier (Guidon Chalettois), à 2' 13" ; 6. Gouverneur (Stade Loupéen), à 5' 38" ; 7. Alexandre (V.C. Clamecy) ; 8. Coquillet (U.S. Bonny) ; 9. Joie (Saint-Fargeau Sports) ; 10. Laporte (Guidon Chalettois) ; 11. Deslot (U.S. Briare) ; 12. Lebert (U.S.M. Montargis) ; 13. Requedaz (C.C. Joigny), à 7' 45" ; 14. Launois (U.C. Avallon), à 9' 27" ; 15. Garrioux (Saint-Fargeau Sports), à 10' 30", etc.